

# COIN technipharm

OCTOBRE 2010

## D'APRÈS LE SONDAGE...

- Les assistants techniques en pharmacie (ATP) sont très recherchés, selon le sondage *Tendances et perspectives 2010 auprès des pharmaciens communautaires*. Pour la première fois depuis 2001, plus de propriétaires et de gérants de pharmacie ont déclaré qu'il y a plutôt un manque d'ATP (42 %) que de pharmaciens (33 %) dans leur pharmacie.
- Les propriétaires et les gérants de pharmacie voudraient surtout que les ATP accroissent leur niveau d'activité dans la gestion des aspects liés aux tiers payants (78 %), à la gestion du stock (67 %), à la gestion de la caisse et à la saisie des ordonnances (66 %), puis à la préparation des emballages favorisant l'observance et au soutien aux services pharmaceutiques spécialisés (62 %).
- En ce qui concerne la réglementation des ATP en tant que profession de santé indépendante, 78 % des pharmaciens y sont favorables. La moitié sont pour la certification obligatoire et l'autre moitié pour la certification volontaire. Des pharmaciens salariés, 42 % sont favorables à la certification obligatoire, contre seulement 29 % des propriétaires et des gérants.
- Le coût de la certification des ATP étant estimé à entre 2000 \$ et 3000 \$, 39 % des pharmaciens communautaires se disent prêts à en couvrir plus de la moitié ou la totalité, 19 % déclarent qu'ils en paieront la moitié, 17 %, qu'ils ne paieront rien et 38 % ne savent pas encore ce qu'ils feront.

Source : Sondage Tendances et perspectives 2010 auprès des pharmaciens communautaires, commandité par Teva et Pfizer. Pour acheter le rapport complet, veuillez communiquer avec Michelle Iliescu par téléphone (416-764-1441) ou par courriel (michelle.iliescu@rci.rogers.com).

## LEÇON DE FC GRATUITE À L'INTÉRIEUR :

### Les infections vaginales

Accréditée par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP)



Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement  
[www.ProfessionSante.ca](http://www.ProfessionSante.ca)

## TOUJOURS PLUS HAUT ! Une ATP enseignante

**TOUS LES VENDREDIS**, plusieurs mois par an, l'ATP Jodie Drury retourne à l'école – non pas en tant qu'étudiante, mais en tant qu'enseignante. Depuis six ans, Jodie donne – au Collège Humber, où elle avait elle-même fait ses études – des cours sur l'exécution des ordonnances en pharmacie communautaire et à l'hôpital, sur les préparations magistrales et sur les techniques d'asepsie. Le reste du temps, elle travaille au Brampton Civic Hospital, qui appartient au Centre hospitalier William-Osler, où elle est employée depuis qu'elle a acquis son diplôme du collège torontois, en 1987.

Elle a obtenu son poste d'enseignante après avoir répondu à une petite annonce demandant des correcteurs de cours par correspondance. Bien qu'elle soit arrivée trop tard pour cet emploi, l'administration du Collège lui a demandé si elle aimerait enseigner. Sans trop d'enthousiasme au début, elle a accepté de relever le défi et ne l'a jamais regretté. « J'aime vraiment cela. C'est une façon d'apprendre pour moi aussi. Je dois tenir mes connaissances à jour pour être capable d'enseigner. » Par ailleurs, elle assure la correction d'un cours par correspondance du Collège Humber.

Bien que le Collège lui fournisse tout ce dont elle a besoin pour ses cours, elle a décidé de consacrer une soirée par semaine à travailler dans une pharmacie communautaire afin d'acquérir l'expérience de la vente au détail qui lui faisait défaut. Elle n'avait jamais été confrontée à la facturation, l'assurance-médicaments, les lois et les produits de la section commerciale dans le cadre de la pharmacie hospitalière.

Cette expérience supplémentaire lui a été utile pour ses cours, mais aussi pour obtenir sa certification. Car elle satisfait désormais à toutes les exigences, ayant réussi à jongler avec ses cours, son travail à l'hôpital et dans une pharmacie communautaire ! « Comme le Collège Humber est agréé, je préférerais être certifiée comme professeure, explique-t-elle. J'ai commencé en septembre 2008 avec le



L'assistante technique en pharmacie Jodie Drury

premier cours et j'ai continué. Cela faisait drôle de retourner sur les bancs d'école ! dit-elle en riant, mais j'ai vraiment aimé cela. J'ai trouvé les cours très intéressants. »

Elle a particulièrement aimé les cours de pratique professionnelle et de pharmacologie, le premier parce qu'il couvrait des aspects comme les exigences réglementaires et la jurisprudence, des domaines que les ATP ne connaissent pas bien, et le second pour les notions approfondies qu'il procure sur les médicaments et leur mode d'action.

À l'hôpital de Brampton, les ATP se voient confier diverses tâches à tour de rôle (utilisation des distributeurs automatiques de médicaments aux différents étages de l'hôpital, saisie des commandes, préparation des plateaux de médicaments spécifiques à chaque patient, accueil, etc.). « Bien que tous les ATP (ils sont 55) ne soient pas encore formés dans tous les domaines, l'hôpital s'efforce de le faire pour que chacun puisse travailler dans tous les services. » Jodie Drury effectue toutes les tâches, sauf celle qui consiste à faire fonctionner le robot servant à distribuer les médicaments et à remplir les emballages, ainsi que la préparation des médicaments de chimiothérapie. Elle dit aimer cette variété.

Si elle trouvait plutôt intimidantes, il y a quelques années, les nouvelles technologies qui attendaient les ATP quand ils arrivaient au Brampton Civic Hospital, elle a relevé le défi avec son attitude positive habituelle.

« C'est super parce que les médecins ont un meilleur contrôle, ce qui améliore la sécurité », dit-elle avec enthousiasme. – Sally Praskey

Coin technipharm a reçu l'approbation de



Service éducatif destiné aux assistants techniques en pharmacie (ATP) canadiens et offert par Teva

[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)



Éditrice

Jackie Quemby

Rédactrice en chef  
Caroline Baril

Révisseuse du français  
Mélanie Alain

Auteurs du Québec  
Jackie Abraham, Sally Praskey,  
Éric Whittom

Auteure  
Sally Praskey

Directrice artistique  
Lima Kim

Directrice de la production  
Maria Tomasino

### COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry,  
Collège communautaire  
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott, B.Sc.Ph.m.

Pam Fitzmaurice, Assistante technique  
en pharmacie

Tim Fleming,  
Association canadienne des  
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan, CPhT

Louise Senécal,  
Association québécoise des assistants  
techniques en pharmacie (AQATP)

Margaret Woodruff,  
Humber College

Tana Yoon, CPhT (É.-U.)

### L'actualité pharmaceutique

COIN TECHNI PHARM et COIN TECHNI PHARM FC  
sont publiés par Pharmacy Practice,  
une division des Éditions Rogers Limitée,  
One Mount Pleasant Road, 7th Floor,  
Toronto (Ontario) M4Y 2Y5.

Ce document ne peut être reproduit en tout  
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Pour tous renseignements,  
communiquiez avec Rosalind Stefanac.  
Tél. : 416-764-3926 – Téléc. : 416-764-3931

**Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que  
nous parlions dans Coin Technipharm ?  
Envoyez vos idées et vos commentaires  
à [rosalind.stefanac@rci.rogers.com](mailto:rosalind.stefanac@rci.rogers.com)**

Un service éducatif mis à la disposition des assistants  
techniques en pharmacie canadiens par Teva.

[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)



Visitez nos sites Web  
[www.ProfessionSante.ca](http://www.ProfessionSante.ca)  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)

## NOUVELLES DU QUÉBEC

### Formation des ATP : un certificat collégial québécois ?

**LE COLLÈGE DAWSON, À MONTRÉAL,** travaille avec divers partenaires à l'élaboration d'un nouveau programme de formation continue (FC) à l'intention des assistants techniques en pharmacie (ATP).

Le programme de certification du collège s'adresserait principalement aux ATP travaillant en contexte hospitalier avec pour objectif de normaliser la délégation de la vérification contenant-contenu. Les cours seraient donnés en anglais puisque tous les programmes du collège sont enseignés dans cette langue. L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) et l'Association québécoise des assistants techniques en pharma-

cie (AQATP) font partie du conseil consultatif du Collège Dawson.

Le Collège Dawson n'est pas le premier établissement d'enseignement à proposer un programme de formation d'ATP au Québec. Au cours de l'année scolaire 2004-2005, le Cégep de Trois-Rivières a donné un cours de 1500 heures à un groupe d'étudiants dans le cadre d'un programme d'Emploi-Québec.

Le Collège Dawson travaille également en étroite collaboration avec le Cégep de Rivière-du-Loup et d'autres partenaires à l'élaboration du programme de formation continue, même s'il est encore trop tôt pour savoir si ce projet de formation recevra l'agrément du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. – **Christian Leduc**

## NOUVELLES DE L'ONTARIO

### Nouveaux règlements : le traitement des griefs

**AVEC LA RÉGLEMENTATION** de la profession d'ATP en Ontario, qui devrait être effective à la fin de l'été ou au début de l'automne, les ATP devront respecter les mêmes normes auxquelles sont soumis les pharmaciens et rendre des comptes au Collège des pharmaciens de l'Ontario (OCP).

« Le Collège a pour mandat de servir et de protéger le public, a dit Patti Clayton, de l'OCP, lors de la conférence annuelle de la Canadian Association of Pharmacy Technicians (CAPT), en Ontario. Le public a une grande confiance dans la pharmacie et nous tenons à conserver sa confiance. »

Mme Clayton, enquêtrice principale pour le Collège, admet que « l'erreur est humaine », mais qu'il est important d'accepter la responsabilité de ses erreurs et d'en tirer les leçons. Elle a ajouté que des plaintes sont parfois déposées contre des membres du Collège et que chaque cas doit être examiné de près. Elle a ensuite décrit le processus d'examen aux participants.

Les plaintes doivent être déposées par écrit et le Collège doit avoir l'accord du patient ou du client concerné pour lancer son enquête. Afin de préserver l'intégrité de l'enquête, le Collège demande au plaignant et au membre incriminé d'éviter toute communication entre eux au sujet de la plainte.

Le Collège ouvre un dossier et le plaignant reçoit un accusé de réception. Des précisions complémentaires ou de la documentation pourront également être demandées au plaignant. Le membre est avisé de la plainte, dont on lui envoie une copie, et il a ensuite 30 jours pour fournir une réponse écrite au

Collège, ainsi que toutes les pièces demandées. La réponse du membre est montrée au plaignant et ce dernier peut la commenter dans un message adressé au Collège.

Quand l'enquête est terminée et que toute la documentation a été reçue, un groupe de pairs du membre incriminé examine le rapport d'enquête. Ce sous-comité du Comité d'enquêtes, de plaintes et de rapports (CEPR) peut, selon la nature de la plainte, décider de renvoyer l'affaire devant le comité de discipline; ne prendre aucune mesure; donner un avertissement au membre; adresser la plainte à un autre sous-comité pour faire une enquête sanitaire; exiger une mesure correctrice (ex. : que le membre s'inscrive à un programme spécifique d'éducation permanente ou de recyclage); prendre d'autres mesures qui ne sont pas incompatibles avec la loi.

Si le membre fait l'objet d'une mesure disciplinaire, le cas est alors publié dans le bulletin *Pharmacy Connection*.

Peu de plaintes arrivent jusqu'au comité de discipline. Le comité d'examen recommande de passer à cette étape quand il pense que le membre peut avoir agi malhonnêtement ou fait preuve de mauvaise foi, qu'il fait délibérément preuve de mépris des valeurs professionnelles ou qu'il semble incapable d'exercer sa profession avec compétence.

« Ce n'est que dans des cas extrêmes qu'un membre se verra retirer son permis d'exercer », dit Mme Clayton. La plupart du temps, le membre qui fait l'objet d'une mesure disciplinaire reçoit un blâme, l'ordre de suivre une formation, une suspension temporaire et/ou une amende allant jusqu'à 35 000 \$ pour un particulier et jusqu'à 100 000 \$ pour une pharmacie. – **Brett Ruffell**

## Soulager la douleur migraineuse

**BIEN PLUS QU'UN SIMPLE MAL DE TÊTE,** une crise de migraine est souvent accompagnée de nausées, de vomissements, ainsi que d'une sensibilité à la lumière et au bruit. Plus les ATP en sauront sur cette maladie chronique, plus ils pourront identifier les clients qui profiteraient d'une consultation avec le pharmacien.

La migraine diffère des céphalées de tension ou des algies vasculaires de la face (qui se produisent de façon cyclique). On fait des crises de migraine parce qu'on a quelque chose de différent dans sa biochimie et non à cause de problèmes psychologiques ou parce qu'on ne supporte pas le stress, précise le site Internet du Réseau canadien des céphalées. On ne peut pas diagnostiquer une migraine en faisant une analyse du sang ou une radiographie. Le diagnostic clinique est fondé sur la description du patient et les médecins doivent exclure d'autres causes possibles.

De nombreux médicaments à action immédiate, en vente libre (MVL) et sur ordonnance, peuvent traiter la migraine. Les MVL sont l'AAS (aspirine), l'acétaminophène, l'ibuprofène et le naproxène sodique. « Un des meilleurs MVL pour traiter la migraine est l'Alka-Seltzer (1000 mg) parce qu'il est absorbé beaucoup plus rapidement que les comprimés ! » dit Irene Worthington, pharmacienne spécialisée dans l'information sur les médicaments et membre du conseil d'administration du Réseau canadien des céphalées. Elle prévient cependant que l'Alka-Seltzer contient du sodium et ne convient donc pas aux personnes soumises à une restriction sodée.

Pour réduire la fréquence des migraines, il existe aussi des médicaments « préventifs » ou « prophylactiques » à prendre chaque jour, qui sont habituellement prescrits aux personnes faisant cinq crises ou plus par mois.

Les personnes qui prennent trop souvent des médicaments à action immédiate contre les maux de tête risquent de développer un syndrome de céphalées par abus d'antalgiques, dans lequel c'est l'abus de ces médicaments qui provoque plus fréquemment des maux de tête. Cette condition se caractérise par un mal de tête sourd, constant, qui s'est produit pendant au moins 15 jours par mois lors des trois mois précédents; elle nécessite un sevrage complet du médicament. L'utilisation des médicaments à action immédiate devrait se limiter à un maximum de 10 à 15 jours par mois. Les pharmaciens peuvent conseiller sur l'utilisation appropriée des médicaments à action immédiate et expliquer les risques

associés à leur surutilisation. Ils peuvent aussi aider les clients concernés à identifier leurs éléments déclencheurs et à changer leur mode de vie.

Selon Mme Worthington, les ATP peuvent faciliter ce processus. « Quand des clients se présentent pour acheter un médicament contre les maux de tête, l'ATP peut tenter d'identifier les clients pour qui les MVL sont sans effet ou qui en prennent fréquemment – plus de 15 jours par mois pour des médicaments tels que l'AAS, l'acétaminophène ou l'ibuprofène, ou plus de 10 jours par mois pour des médicaments d'association contenant de la codéine. Le cas échéant, il peut les référer au pharmacien. » —Sally Prasky

## Ressources utile

**Réseau canadien des céphalées**  
www.headachenetwork.ca/index.php?language=2

**American Headache Society**  
www.americanheadachesociety.org

**Help for Headaches (Ontario)**  
www.headache-help.org

**International Headache Society**  
www.i-h-s.org

**World Headache Alliance**  
www.w-h-a.org

**VIENT DE SORTIR :  
Patient Self-Care : Helping Your Patients  
Make Therapeutic Choices**

On peut obtenir cette nouvelle édition révisée (en anglais seulement) par l'intermédiaire de l'Association des pharmaciens du Canada. On y trouve un chapitre sur les céphalées signé par Irene Worthington. Pour plus de précisions, visitez le site [www.pharmacists.ca/content/products/patient\\_selfcare.cfm](http://www.pharmacists.ca/content/products/patient_selfcare.cfm).

**LE MONDE À VOTRE PORTÉE**

**N° 1 POUR  
L'ÉDUCATION DES  
ASSISTANTS TECHNIQUES  
EN PHARMACIE**

Vous savez déjà que Teva est la plus importante entreprise de médicaments génériques au monde. Mais saviez-vous que comparativement à nos compétiteurs, nous mettons à la disposition des assistants techniques les ressources les plus nombreuses ? Notre publication nationale *Coin Technipharm* est la seule rédigée spécifiquement à l'intention des assistants techniques en pharmacie. Nous publions aussi *Coin Technipharm FC*, le seul programme en formation continue accrédité par le Conseil canadien de l'éducation continue en pharmacie (CCEPP). D'ailleurs, un sondage mené auprès des pharmaciens canadiens en 2008 a révélé que notre entreprise générique se classe au premier rang pour son excellence en formation continue pour les ATP.

La réglementation étant en changement constant, nous avons pris l'engagement de vous apporter notre soutien car nous savons que l'ATP est un membre clé de l'équipe soignante.

**Faites confiance à un chef de file mondial  
attentif au perfectionnement professionnel.**

**TEVA**

tevacanada.com

\*Source : Tendances et Perspectives (2007), Sondage auprès des lecteurs de Coin Technipharm (2008), recherche privée (2008)